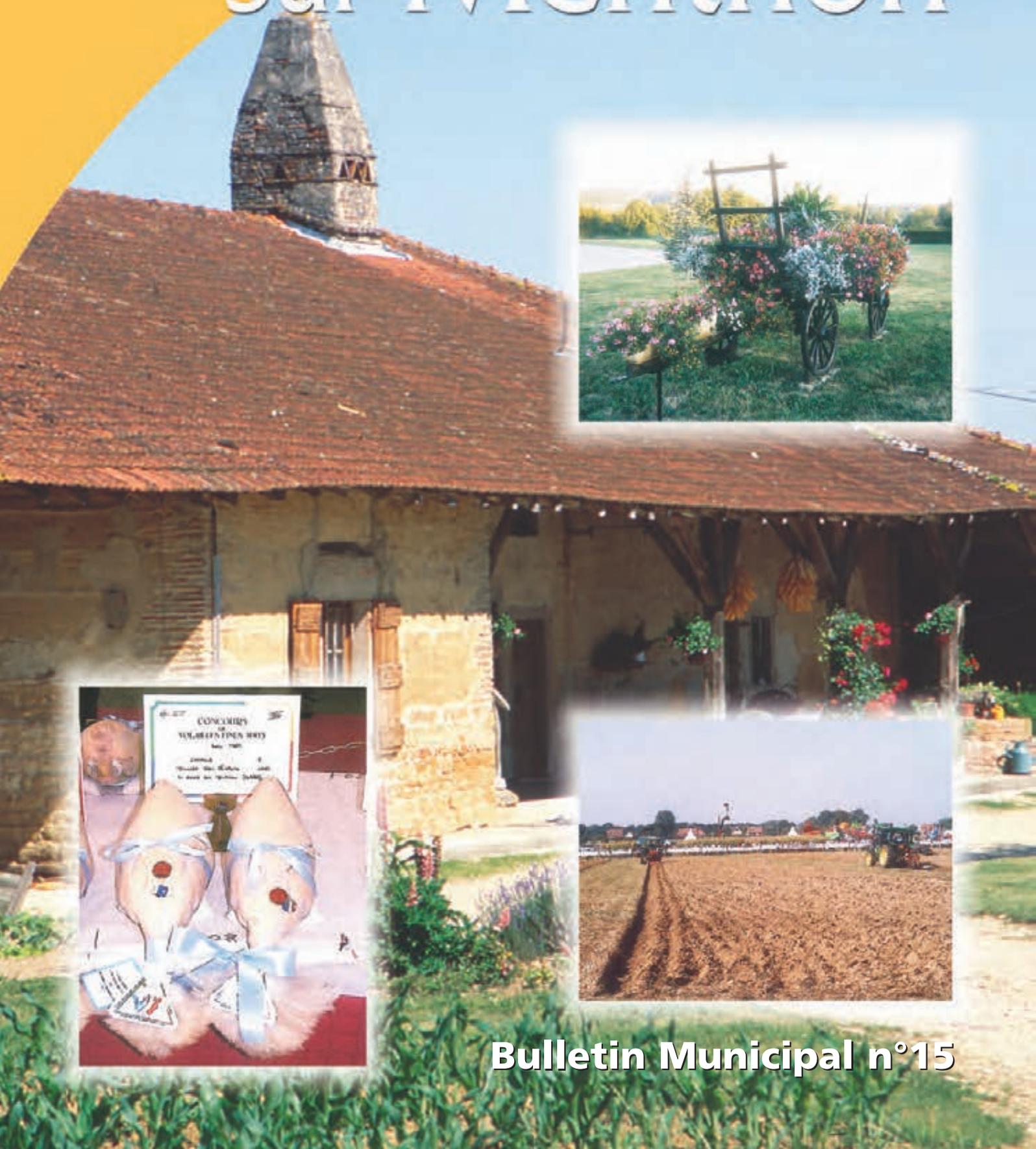


# Saint-Genis-sur-Menthon



# Sommaire

Mot du maire .....	1
Compte administratif 2003 .....	2
Voirie .....	3
Déchets ménagers - Personnel communal .....	4
Bâtiments scolaires - CCAS .....	5
Intercommunalité .....	6
Vie associative :	
Comité de jumelage	
Club 3 <sup>e</sup> âge .....	7
Comité FNACA	
Secours catholique	
Paroisse .....	8
Conseil intercommunal des jeunes .....	9
P.L.U. ....	10-11
Agriculture .....	12
Vie associative :	
Comité de fleurissement	
Restaurant scolaire	
Les ateliers de la danse	
Comité des fêtes .....	13-14
Société de pêche	
Donneurs de sang .....	14
Sou des écoles St-Cyr / St-Genis	
Association Val de Saône intermédiaire	
ADAPA .....	15
CAF de l'Ain .....	16
Renseignements pratiques .....	17
Etat civil 2003 .....	18
Calendrier des fêtes 2004 .....	19-20
Communauté de communes .....	3 <sup>e</sup> de couv.





**"Le territoire français  
est le patrimoine commun de la nation"  
nous rappelle fort utilement  
l'article L110 du code de l'urbanisme ;  
et d'ajouter : "chaque collectivité publique  
en est le gestionnaire et le garant  
dans le cadre de ses compétences".**

C'est ce à quoi nous nous sommes employés au cours de l'année 2003 en poursuivant l'élaboration de notre PLU. Sept réunions de travail ont jalonné notre calendrier et permis d'affiner les orientations choisies :

- Conforter la primauté du bourg en privilégiant son épaissement côté ouest et non pas son allongement nord-sud, au regard des contraintes agricoles et topographiques du secteur Est, des équipements déjà réalisés – salle polyvalente et assainissement - et du projet engagé par la SA HLM au lieu-dit La Forêt St-Jean devant aboutir à la réalisation prochaine de huit logements locatifs au plus et de sept lots destinés à l'accession à la propriété.
- Encourager l'activité agricole : chaque siège est d'ores et déjà repéré et le règlement conçu pour qu'il n'y ait pas d'obstacle au développement des exploitations. Aucune urbanisation nouvelle par des tiers ne sera permise à proximité des bâtiments agricoles, eux-mêmes tenus à un certain recul des constructions existantes.
- Préserver la qualité des espaces naturels constitue une des priorités ; c'est pourquoi le PLU protégera de toute construction nouvelle le vallon du Menthon qui marque la coupure d'urbanisation entre le village et Conet.

Même si l'idée est écartée de classer certains espaces boisés – mesure prévue par le code de l'urbanisme mais particulièrement contraignante - notre discours vise plus volontiers à inciter chacun à la préservation du bocage et des haies essentielles, en particulier de part et d'autre des voies. Il en va à terme du maintien de l'activité agricole comme de la pérennité des autres pratiques –chasse, pêche ou promenade.

Au-delà du PLU soumis à enquête publique au cours de l'année, 2004 verra l'engagement d'une étude pré-opérationnelle concernant les quelque 10 hectares ouverts à terme à l'urbanisation à l'ouest du village. Nous ne pouvons nous résoudre – en tant qu'élus soucieux de l'avenir - à voir se développer année après année des opérations voulues par des promoteurs sans que les questions paysagères et architecturales n'aient été considérées, sans que les espaces et équipements publics n'aient été pensés. En un mot, nous souhaitons être les acteurs incontournables de notre développement.

Il s'agira de choisir parmi deux ou trois scénarios, celui offrant le meilleur compromis en termes de logement locatif et d'accession à la propriété, d'habitat individuel et collectif, d'infrastructures et de lieux publics. L'Office public d'aménagement et de construction de l'Ain nous assistera dans cette démarche innovante.

2003 a confirmé - et de quelle manière - le rajeunissement de notre population. Ce ne sont pas moins de sept naissances – 5 filles et 2 garçons - qui ont été portées sur les registres de l'état civil l'an dernier. Cela faisait plus de 20 ans que nous n'avions pas constaté une telle embellie. Bienvenue à Lilou, Vanessa, Elena, Pascale, Fanny, Damien et Matéo et félicitations aux heureux parents.

Lorsqu'ils rejoindront d'ici quelques années les bancs de l'école, leur cadre quotidien sera de qualité. 2002 avait vu la réfection des façades du corps central de bâtiment ; 2003 a permis le renouvellement du mobilier et du chauffage ainsi que la rénovation intégrale du restaurant : plafond acoustique et appareils de chauffage ont été installés après application d'une peinture au coloris lumineux. Au total, ce sont près de 15000 euros qui ont été investis pour le bien-être de nos élèves.

Ce qui me permet de souligner le rôle essentiel assumé par celles et ceux qui au quotidien s'impliquent dans la gestion du restaurant scolaire, indispensable au fonctionnement de l'école. Il est parfois bon de rappeler que ce service n'est pas un dû mais qu'il existe grâce à l'implication bénévole de parents engagés. Ces personnes doivent être sincèrement remerciées et au-delà l'ensemble du tissu associatif communal qui contribue à l'animation de notre village.

**Christophe GREFFET ■**

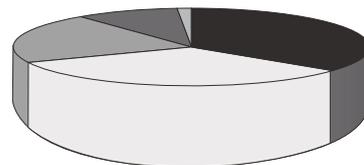




# Compte administratif 2003

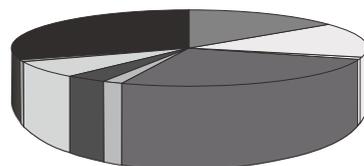
## FONCTIONNEMENT

DEPENSES .....	<b>139 163,01 €</b>
Charges générales .....	49 242,96 €
Charges du personnel .....	46 056,52 €
Autres charges de gestion .....	28 938,76 €
Charges financières .....	13 116,72 €
Charges immobilisations .....	1 808,05 €



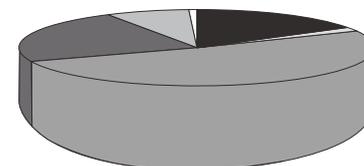
## INVESTISSEMENT

DEPENSES .....	<b>201 769,43 €</b>
Remboursement des emprunts .....	28 923,95 €
Acquisition de matériels .....	29 223,69 €
Eclairage point propreté .....	1 915,54 €
Vestiaire terrain de sports .....	53 316,61 €
Chauffage école .....	3 676,81 €
Réfection cantine .....	7 455,87 €
Voirie .....	15 008,60 €
Immobilisations .....	1 793,05 €
Besoin de financement 2001 .....	60 455,31 €



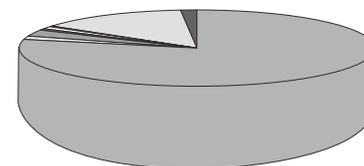
## FONCTIONNEMENT

RECETTES .....	<b>246 251,88 €</b>
Excédent antérieur reporté .....	39 598,53 €
Vente de produits .....	4 141,66 €
Contributions directes .....	126 462,44 €
Dotations - Subventions .....	55 465,99 €
Locations - Autres produits .....	18 759,09 €
Produits financiers et exception .....	1 824,17 €



## INVESTISSEMENT

RECETTES .....	<b>122 606,77 €</b>
Excédent de fonctionnement 00 affecté .....	96 423,00 €
Fonds compensation TVA .....	1 772,00 €
Subvention voirie .....	3 353,20 €
Subvention éclairage public .....	814,53 €
Subvention matériels informatiques .....	1 196,79 €
Subvention cantine scolaire .....	430,20 €
Subvention vestiaires terrain de sports .....	16 809,00 €
Immobilisation corporelle .....	1 808,05 €



EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **107 088,87 €**

EXCEDENT APRES FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
ET DES RESTES A REALISER : **24 965,21 €**





## LES PREMIERS TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT



Les plus attentifs d'entre vous n'auront pas manqué d'observer ces toutes dernières semaines l'ouverture d'une tranchée au cœur même du bourg. Ces travaux engagés par le syndicat Saône-Veyle auquel appartient notre commune correspondent au renouvellement et au renforcement de la canalisation d'eau potable. Ce mois de janvier verra s'achever la pose des 260 mètres de tuyaux après quoi il nous faudra envisager l'enfouissement des réseaux secs, électrique et télécom. Cette nouvelle tranche, conduite sous maîtrise d'ouvrage déléguée par le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain, participera à l'embellissement du village en faisant disparaître ces fils disgracieux et en jalonnant la place et ses abords de points lumineux. Plusieurs exercices seront vraisemblablement nécessaires pour mener à bien cette opération qui exigera à terme la réfection complète du revêtement bitumineux.



## DES TRAVAUX SUR NOS ROUTES

Chaque année, la commission en charge de la voirie ainsi que notre agent territorial effectuent une visite de toutes les voies communales afin d'en constater l'état et de retenir celles qui nécessitent des travaux.

Pour 2003, les routes des "Murillons", de "La Grivaudière" et "Des Samions" ont fait l'objet d'un programme de réfection avec reprofilage de chaussée, empierrement et d'un revêtement bicouche à base d'émulsion. Les fissures que laissait apparaître la route de "Cocogne" ont été bouchées par des points à temps (granulats plus émulsion).

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SN2V de Vonnas pour un montant de 28 698 €.

Afin de réparer au mieux les "nids de poules", notre agent s'emploie à y remédier deux fois par an avec l'enrobé à froid, tout comme il effectue également le fauchage des talus, l'élagage des haies et le curage des fossés, tout cela pour un montant de 2 721 €.

Une subvention du conseil général de 3 353 € nous a été attribuée, correspondant à un pourcentage des travaux réalisés.

Comme vous pouvez le constater, la voirie est une préoccupation constante mais aussi très onéreuse. Alors, en bon citoyen, faites-en bon usage.





# Déchets ménagers

## VOUS AVEZ DIT POINT-PROPRETÉ ?

Les dernières fêtes ont été propices à la production de quantité de déchets : emballages de cadeaux et autres cartons, prospectus publicitaires, bouteilles notamment. Faut-il rappeler que le point-propreté n'est destiné à recevoir que les seuls déchets ménagers recyclables : bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve, magazines, verre.

Faut-il encore préciser que ce sont les conteneurs qui reçoivent ces déchets et non pas la dalle en béton sur laquelle ils sont trop souvent entassés ?

Il est donc illogique d'y retrouver, comme ce fut le cas au cours des derniers mois, des pots de fleurs, un bac à douche ou des sacs de déchets ménagers normalement collectés par le camion-poubelle chaque semaine.

Trois courriers émanant du SMIDOM ont ainsi été adressés à leurs propriétaires qui se sont exposés par là même à une amende de 400 euros.

Faisons en sorte de respecter notre environnement et celui du point-propreté pour le plus grand plaisir de ceux qui, comme vous, ont compris l'enjeu du tri. Plus nous trierons, plus nous valoriserons nos déchets et par conséquent moins nous incinérerons, ce qui allégera d'autant notre facture qui est déjà fort lourde.

Pour les déchets les plus encombrants, une déchetterie est à votre disposition à Saint-Jean-sur-Veyle du lundi au vendredi de 14 à 18 heures, le samedi de 9 à 18 heures et le dimanche de 9 à 12 heures.



# Personnel communal

## DE NOUVEAUX MOYENS

L'entretien de la voirie communale est une préoccupation constante qui nécessite d'importants moyens. Au-delà des travaux de reprofilage de chaussées et de bicouche confiés à un prestataire, il nous faut veiller à curer les fossés pour le bon écoulement des eaux, à élaguer les haies pour faciliter la circulation sur les chemins communaux, autant de chantiers qui exigent un matériel adéquat. C'est la raison pour laquelle notre commune s'est dotée récemment d'un tracteur d'occasion de marque Fendt.



Il permettra à notre employé Roland Frachet d'être plus autonome dans l'accomplissement de sa tâche d'autant qu'il exerce désormais à temps plein comme agent technique. Alors qu'une autre proposition lui était faite, il a préféré poursuivre sa mission à Saint-Genis et je le remercie tout particulièrement de ce choix. L'évolution annoncée de notre village et de la fonction même d'agent communal exigeait un homme de son profil.





# Bâtiments scolaires

## ■ Rénovation de la cantine

La cantine scolaire est composée d'une cuisine de 9 m<sup>2</sup> et d'un réfectoire de 52 m<sup>2</sup>. Une quarantaine d'élèves environ déjeune chaque jour.

Afin d'améliorer l'insonorisation de la salle du réfectoire, la collectivité a décidé de réduire le volume de cette pièce en posant un plafond acoustique.

Ces travaux impliquent le remplacement de l'appareil de chauffage datant de 1982, celui-ci étant fixé au plafond. Cet appareil ne répond plus aux normes de sécurité. L'assemblée a opté pour son remplacement par un radiateur à ventouse.

De même l'éclairage ne donnant pas entière satisfaction, il a été décidé de changer les néons par des appareils plus performants à encastrer dans le plafond.

Le coût de cette opération s'élève à 7 455 €. Une subvention de l'Etat de 6 234 € a été allouée.

## ■ Ecole - Remplacement du mobilier

A la rentrée, les enfants de CM 1 ont trouvé une classe accueillante. Le mobilier vétuste a été remplacé par un nouveau mieux adapté, 24 tables plus casiers et 24 chaises aux couleurs assorties accompagnent nos élèves. Les CM 2, quant à eux, se sont vus octroyer vingt nouvelles chaises. Une table informatique est venue compléter le mobilier de la salle d'activités.



# CCAS

Pas d'innovation majeure quant aux actions engagées par le centre communal d'action sociale, mais tout autant de plaisir partagé avec chacun des publics concernés.

La proposition de participer à l'opération "brioches" en faveur de l'ADAPEI a été retenue et de ce fait reconduite. La collecte du 11 octobre 2003 a encore prouvé si besoin était le grand élan de solidarité qui anime les personnes rencontrées.

La dizaine de bénévoles du secteur associatif fédérée autour du CCAS a pu se réjouir du montant du chèque de 396 euros envoyé à l'association après règlement des brioches à la boulangerie Juillard de St-Cyr.

Félicitations à l'équipe active et remerciements aux donateurs.

La distribution des colis offerts aux seniors de 75 ans et plus s'est vue cette année encore reconduite et appréciée à nouveau par nos dignes récipiendaires.

François Ligerot, inséparable de son accordéon, a répondu encore présent et a pu contribuer une fois encore au rythme de polkas piquées ou non et autres morceaux choisis, à donner de la joie et à faire oublier certaines raideurs pour un moment au moins.

Une fois le goûter consommé, M. le Maire, Président du CCAS, secondé des membres du bureau, a procédé à la remise des colis.

Cérémonie à la fois conviviale et chargée d'émotions.

Les personnes qui n'ont pu participer à cet après-midi festif ont été visitées personnellement à leur domicile ou à l'hôpital.



## COMMISSION ENVIRONNEMENT

Elle est composée de deux à trois délégués par commune et présidée par Alain Forêt, Maire de Saint-Jean-sur-Veyle.

Cette commission a planché sur le délicat problème des ordures ménagères, des points propretés installés dans chaque commune et de l'implantation de la déchetterie.

Elle a également réfléchi sur le balisage des chemins de randonnées de façon à avoir un maillage avec tous les circuits du canton.

Actuellement, dans le cadre du contrôle obligatoire d'ici fin 2005 des assainissements individuels, la commission s'active à trouver la solution la mieux adaptée pour améliorer le conseil et les solutions de traitement.

Autre sujet, le bocage fera l'objet de débats à venir.

**Vos délégués :** Jean-Christophe Monier  
Philippe Manigand

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Jours de permanence :  
vendredi de 18 H à 19 H.

Accueil des scolaires :  
mardi de 14 H 45 à 16 H par quinzaine.

L'équipe, au nombre de huit, s'active toujours autant :

- Permanences.
- Enregistrement des nouveaux documents, couvertures et mise en rayon.
- Réunions locales, cantonales ou départementales.



Le groupement des bibliothèques du canton qui organise des animations dans les écoles, au collège ou pour le grand public des venues d'auteurs ou de spectacles.

La B.E.C. "Bibliothèques en campagne" qui propose des journées de formation, les fournitures à prix collectif, des prêts d'expositions...

Le passage du bibliobus élément fort de la relation avec la B.D.P. de Bourg.

Si lors de votre passage dans les locaux de la bibliothèque vous ne trouvez pas les livres que vous recherchez, nous pouvons vous les commander.

Le service est gratuit et ouvert à tous.

A bientôt de vous rencontrer.  
La Responsable.

## L'ÉCOLE



Cette année, le projet d'école qui s'intitule "lire - dire - écrire - se dire" dont le thème de réflexion porte sur "De l'origine de l'homme à la notion de patrimoine" comprendra :

- des ateliers de pratiques artistiques avec un metteur en scène professionnel, Eric Girard,
- un travail avec des intervenants du GRAME en musique, danse et vidéo,
- une semaine à Giron du 14 au 18 juin 2004,
- une présentation donnée par les enfants qui aura lieu le mardi 29 juin 2004.

Le financement est réalisé grâce à la participation des municipalités, du sou des écoles, des familles, de l'inspection académique, de la fondation de France, de l'OCCE.



## COMITÉ DE JUMELAGE

CANTON DE PONT-DE-VEYLE

Place Bellecour 01290 PONT-DE-VEYLE

En cette année 2003, le comité de jumelage s'est installé dans la routine.

Il est en effet difficile de renouveler les échanges très forts des deux premières années tant l'investissement autant en nombre de bénévoles qu'au plan financier avait été fort.

### Malgré tout, plusieurs temps forts en 2003 :

La soirée choucroute avec deux participations exceptionnelles : la KTV association de gym de haut niveau qui nous a fait une démonstration époustouflante et les élèves de CM2 qui sont venus passer le week-end avec les élèves de St André et même... si l'on a mangé un peu tard, la participation de ces deux groupes a contribué à un échange convivial.

Le deuxième temps fort a été la venue du groupe folklorique dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire des Sabots de Cruzilles.

La participation au tournoi de tennis à Straubenhardt en juin a été rendue difficile compte tenu des désistements de dernière minute mais néanmoins nous nous sommes beaucoup investis pour tenir nos engagements et emmener des joueurs de bon niveau.

Les cours d'allemand se déroulent toujours dans une bonne ambiance et connaissent un vif succès grâce à un professeur qui a su les rendre vivants.

Une délégation a participé à l'inauguration d'une salle de sports à Straubenhardt à l'automne pendant que le même week-end une autre partie du comité de jumelage recevait à Cruzilles l'assemblée générale des communes jumelées de l'Ain.

Nous travaillons sur la mise en place d'un calendrier commun avec les allemands mais il est très difficile de trouver des dates communes.

Le programme 2004 n'est donc pas encore fixé.

En ce qui nous concerne, la soirée d'avril sera reconduite sous une forme un peu différente avec un repas plus raffiné. Retenez d'ores et déjà votre samedi 13 avril 2004 et réservez bon accueil aux personnes qui vous vendront des cartes dès février.

Des rencontres importantes entre les jeunes doivent avoir lieu en mai et juin dans le cadre d'activités développées dans les collèges (cirque, musique...).

Les allemands souhaiteraient participer à la marche gourmande en septembre.

D'autres échanges seront programmés dont nous n'avons pas encore les dates.

Nous réfléchissons dans un même temps sur un échange plus large pour le cinquième anniversaire en 2005 (avec peut-être la découverte du patrimoine).

Pour participer ou nous communiquer vos suggestions, vous pouvez contacter vos responsables de communes ou appelez le 03.85.31.74.90 ou envoyer un E.Mail à Mireille.Com@club-internet.fr

## CLUB DU 3<sup>e</sup> ÂGE

Comme les années précédentes le 3<sup>e</sup> mercredi du mois reste le jour du rassemblement.

### Activités 2002/2003 :

16 décembre : Repas de Noël offert à tous les membres du club. Monsieur le Maire était parmi nous.

Janvier : Galette des rois.

Février : Dégustation de bugnes.

26 Avril : Concours de belote.  
112 doublettes.

17 juin : Repas grenouilles à St-Jean-sur-Veyle.

20 août : Repas friture à Asnières sur Saône.

17 septembre : Reprise des réunions du club

23 octobre : Assemblée générale. M. le Maire était invité - rapport moral et financier. Les activités sont reconduites.  
Le bureau est réélu.

22 novembre : Cent vingt personnes ont répondu à l'invitation pour le repas "pot-au-feu" préparé par le traiteur Venet de Vonnas et servi par six bénévoles.  
Sincères remerciements aux généreux donateurs.

### Le Bureau



## COMITÉ FNACA

Fédération Nationale  
des Anciens Combattants en Algérie  
St-Cyr - St-Genis

Le comité FNACA de St-Cyr et St-Genis-sur-Menthon a tenu son assemblée générale en présence des maires de nos deux communes et de nombreux adhérents.



**Le rapport d'activités retrace la vie de notre comité :**

Commémoration du 19 mars, buffet campagnard et voyage les Vosges du Nord et Nancy. Mais le temps fort cette année a été le 4 mai à Pont-de-Veyle où s'est tenu le 37<sup>e</sup> congrès départemental.

Ses soixante cinq comités locaux comprenant cinq mille sept cent quatre-vingt dix-neuf adhérents à ce jour, s'étaient donc donné rendez-vous au gymnase de Pont-de-Veyle, à neuf heures. Toutes les personnalités étaient présentes : député, conseillers généraux, maires, Madame Deffilon, directrice départementale de l'O.N.A.C. et des membres des bureaux départemental et national.

Lucien Blanc déclare ouvert le 37<sup>e</sup> congrès devant une assemblée attentive de huit cents délégués.

Notre comité demande un lieu à la mémoire du 19 mars 1962 soit une stèle, soit une place.

**Le Comité**

## SECOURS CATHOLIQUE EQUIPE LOCALE DE PONT-DE-VEYLE

AU NIVEAU DU CANTON DE PONT-DE-VEYLE :

**Les actions individuelles :**

Accueil, écoute, visite aux personnes en difficulté et aides diverses.

**Les actions collectives :**

Chaque mois se retrouve un groupe d'une dizaine de personnes, encadré par des bénévoles du Secours Catholique. Nous organisons des sorties et faisons des travaux manuels (peinture sur soie, décors de Noël, pâtisserie etc...) ainsi nous partageons nos compétences.

Le but est de reprendre confiance en soi, de sortir de l'assistanat ou de l'isolement.

Ces rencontres ont lieu au Service Social de Pont-de-Veyle une fois par mois et sont financées par le Secours Catholique, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales.

Notre équipe compte neuf bénévoles, toute personne intéressée peut venir rejoindre le groupe.

Responsable sur notre canton : A. de SAINTJEAN de Cormoranche-sur-Saône.

## CONSEIL PASTORAL PAROISSIAL DE ST-CYR ET ST-GENIS

Se former, se construire pour bâtir l'Europe de demain...

Mais aussi entreprendre, grâce aux ateliers de Noël, la réalisation d'une crèche.

Venez nombreux tous les 1<sup>er</sup> dimanches du mois célébrer fraternellement l'Eucharistie.

**Contacts :**

- Baptême, Funérailles, Mariage :  
le responsable de la paroisse,  
le curé de Replonges Père GALLION  
au 03.85.31.00.02
- Pour l'équipe paroissiale :  
Léa BUGNOT au 03.85.51.90.95



# Conseil intercommunal des jeunes

## Clément Bajat, conseiller...

Adolescents et préadolescents font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du contrat temps libre conclu entre la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle et la caisse d'allocations familiales de l'Ain. Soutenue par la CAF, cette démarche vise à informer les plus jeunes de l'offre de loisirs proposée par le tissu associatif cantonal, à développer les activités extra-scolaires lors des petites et des grandes vacances en concertation avec le conseil intercommunal de jeunes.

Cette structure installée en décembre dernier réunit 20 collégiens issus des douze communes du canton de Pont-de-Veyle, tous soucieux d'alimenter la réflexion concernant les équipements sportifs ou culturels, la sécurité routière, la solidarité envers les plus démunis et tout autre sujet de leur choix.

Notre commune est ainsi représentée par Clément Bajat qu'il faut féliciter très sincèrement pour son engagement citoyen et sa brillante élection. Il saura sans aucun doute à la fois suggérer des idées pertinentes et convaincre ses camarades de les mettre en œuvre. Nous lui transmettons nos vœux de pleine réussite au sein de ce conseil qui, faut-il le rappeler, est le 1<sup>er</sup> dans l'Ain à voir le jour à l'échelon intercommunal. Le succès de cette démarche prouvera à qui en doutait la capacité des adolescents à s'investir et leur expérience de l'intercommunalité vécue chaque jour au collège.



Séance d'installation,  
le 13 décembre 2003 à Bey

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme...

Le P.L.U. permet de planifier la croissance de la population. C'est un document porteur du projet d'aménagement et de développement de Saint-Genis. Il offre des outils spécifiques permettant de réglementer, par exemple, l'unité architecturale ou de protéger le paysage.

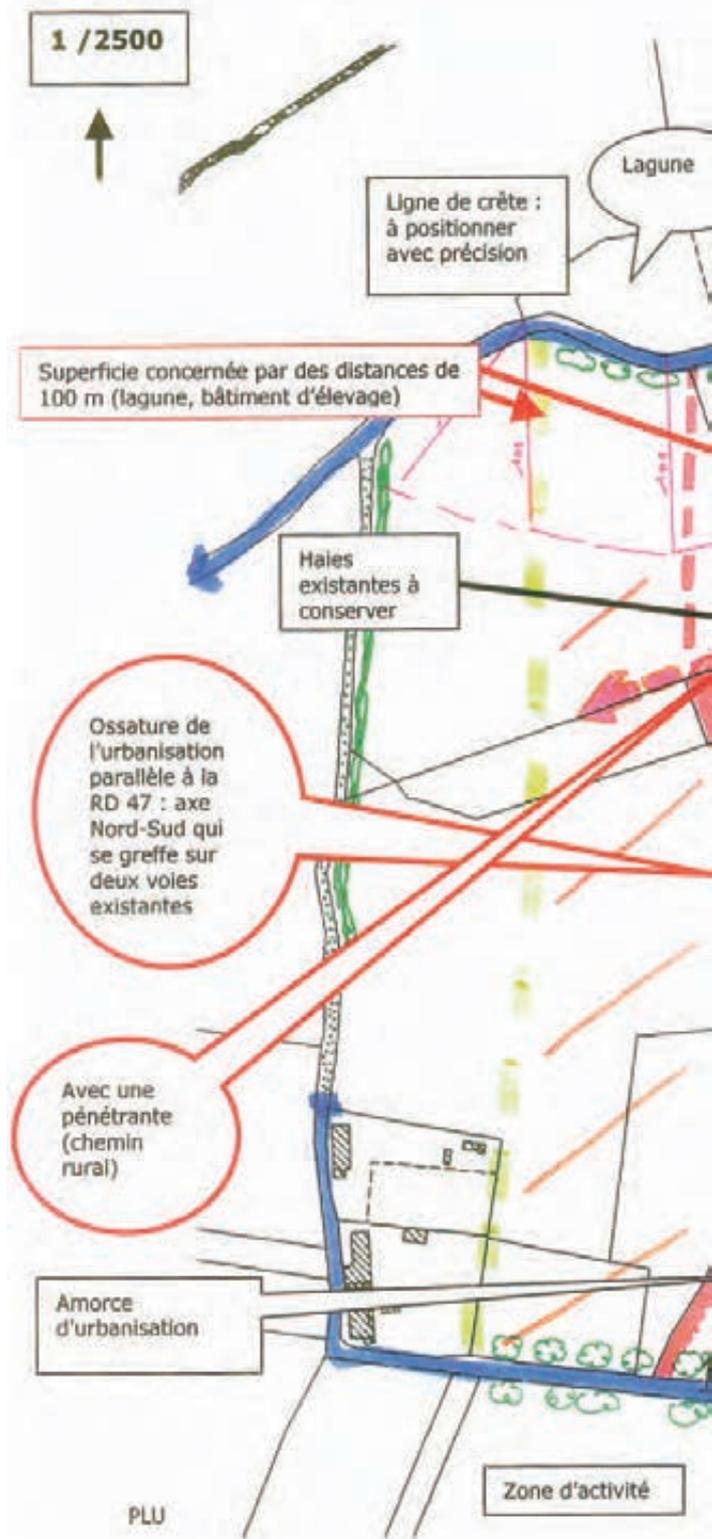
Le P.L.U. inclut un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) qui expose les orientations de notre commune pour les années à venir, c'est à dire son projet d'évolution d'ensemble. Ces incitations sont au nombre de six pour les secteurs bâtis et de cinq pour le reste du territoire.

## SECTEURS BÂTIS

- Dans un esprit de gestion économe de l'espace et de cohérence avec le zonage assainissement, conforter la primauté du Bourg, pôle urbain le plus important de la commune, et qui regroupe les équipements publics de superstructure et d'infrastructure comme l'assainissement collectif (capacité de la lagune à "optimiser").
- Mais en privilégiant "son épaissement" et non plus son allongement.  
L'urbanisation future est envisagée essentiellement côté Ouest avec les motivations suivantes :
  - Tenir compte des contraintes repérées dans le secteur Est : topographie, espace agricole
  - Poursuivre les réflexions précédentes de la carte communale : le développement du village a été pensé à l'Ouest en termes d'équipements publics (assainissement, salle polyvalente ...).
  - Développer une amorce de maillage viaire existant.
  - Intégrer un "coup parti" au Sud-Ouest du Bourg : projet de la SA HLM, qui a déjà motivé la modification de la carte communale en 2001.

Mais les deux distances d'éloignement de 100 m à respecter (100 m entre de futurs bâtiments occupés par des tiers et les bâtiments d'élevage, et 100 m également entre de futures constructions et la lagune) empêcheront pendant le temps de leur présence toute urbanisation nouvelle à proximité.

- Conêt : Les limites reprennent celles de la zone constructible de la carte communale.  
L'étude assainissement de la SOGEDO a montré les contraintes financières d'un système collectif : les élus décident que le hameau reste en zone d'assainissement individuel.  
La zone est volontairement limitée en fonction de ces premières contraintes d'assainissement mais également pour respecter un enjeu important : les deux exploitations agricoles pérennes situées à proximité.
- Dans les autres secteurs bâtis épars sur le territoire communal, privilégier l'activité agricole en ne les urbanisant pas plus. Ne pas rapprocher l'habitat non agricole des exploitations agricoles, éviter le mitage du territoire.





- Pour les secteurs bâtis développés de manière linéaire entre l'autoroute A 40 et la RN 79, arrêter leur extension en ne les urbanisant pas plus de manière à ne pas rapprocher l'habitat de ces infrastructures routières.
- Zone d'activité existante : entériner et développer cet espace mais en intégrant la contrainte de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme : recul de 100 mètres comptés de l'axe de l'A40. La commune n'a pas désiré élaborer de projet urbain dans le cadre de l'élaboration de ce P.L.U.

### CINQ ORIENTATIONS POUR LE RESTE DU TERRITOIRE

- Le P.L.U. entend encourager l'activité agricole : les sièges agricoles sont repérés, et le zonage et le règlement sont conçus pour qu'il n'y ait pas d'obstacle au développement des exploitations : pas d'urbanisation nouvelle par des tiers à proximité des bâtiments agricoles engendrant, par la réciproque, des distances à respecter pour l'exploitant.
- Le P.L.U. encourage la pérennisation du bâti ancien. Le zonage N est choisi dans ce but avec un règlement adéquat : aménagement et extensions de l'existant non agricole avec changements de destinations possibles dans un but d'habitat ou d'activité économique.
- Il évite le mitage du territoire par des constructions éparées. La zone N ne rend pas possible les constructions nouvelles.
- Le P.L.U. préserve la qualité des espaces naturels. Il protège de toute construction nouvelle le vallon du Menthon qui marque la coupure d'urbanisation entre le Bourg et Conêt.
- Le P.L.U. n'envisage pas la protection des boisements. Les élus ont réalisé un travail important de repérage des boisements significatifs : d'abord en comparant la photo aérienne des années 90 et celle de 2000, puis en travaillant sur le terrain. Ils sont conscients du besoin de protéger les grands espaces boisés et les haies participant encore au bocage, mais les moyens proposés par le code de l'urbanisme (article L 130-1 concernant les espaces boisés classés ou article L 123-7° permettant d'identifier et de localiser des éléments de paysages à protéger ou à mettre en valeur) ne satisfont pas tous les élus. Certains d'entre eux préfèrent une incitation et des règles introduites dans le règlement du P.L.U. (article 13) mais souhaitent attendre une réflexion (et action) intercommunale. Le P.L.U. ne comporte donc pas de mesures de protection relatives aux boisements.

## Les éleveurs de volaille à l'honneur



Qui se souviendra de l'année 2003 ne manquera pas d'évoquer les chaleurs caniculaires qui ont écrasé la France et notre plaine de Bresse. Après le gel, c'est la sécheresse qui a sévi et mis à mal les cultures vivrières. Et pourtant, en dépit des difficultés endurées, les hommes et les femmes de la terre ont une nouvelle fois fait honneur à leur métier. Mieux, ils ont relevé les défis annoncés et conquis des sommets, ce qui n'est pas une mince réussite pour les habitants d'un plat pays.

Il faut féliciter tout particulièrement celles et ceux qui perpétuent la production de la volaille de Bresse, fleuron de notre patrimoine culinaire ; ils s'inscrivent dans la tradition de nos aïeux qui ont aménagé ce paysage de bocage nécessaire aux déambulations des chapons, poulardes et autres dindes. En tant qu'éleveurs avertis, ils respectent des méthodes d'engraissement exigeantes et deviennent volontiers artistes lorsqu'ils s'agit d'emballer les bêtes mortes. Les plus aguerris n'hésitent d'ailleurs pas à confronter leur savoir-faire aux autres éleveurs à l'occasion des "Glorieuses", célèbres concours qui précèdent les fêtes de Noël depuis 1862, excusez du peu ! Le palmarès 2003 a été particulièrement fructueux pour trois éleveurs de notre commune : Pascal Pelus, Philippe Manigand et Jean-Christophe Monier qui ont obtenu dans leurs catégories de multiples grands prix d'honneur, prix d'honneur et 1<sup>ers</sup> prix.



## Saint-Genis, terre de champions



A la galerie des hommes de l'année, il faut ajouter ceux récompensés pour le travail de la terre toujours, mais dans une autre discipline, le labour. 2003 a en effet permis à deux jeunes passionnés de faire montre de leur dextérité à manier la charrue : Fabien et Bertrand Landré qui, n'en déplaise à leurs concurrents, ont respectivement conquis les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> places à l'échelon cantonal, puis les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> marches du podium lors du championnat départemental de labour à plat. Fort de son titre, Fabien a poursuivi en glanant le titre de champion régional et le second accessit au concours national, ce qui lui vaudra de participer cette année aux épreuves de qualification européenne et mondiale. Leur maîtrise de la technique due à un entraînement rigoureux et sans doute aussi à une parfaite connaissance de cette terre de Bresse leur a permis d'obtenir un succès bien mérité. La profession peut s'enorgueillir de compter avec eux de talentueux représentants et notre commune de véritables ambassadeurs.

## COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Malgré la canicule de l'été dernier, l'équipe de bénévoles toujours très attentionnée a permis aux plantes de traverser cette période difficile.

Cette année les abords de la salle polyvalente se sont vu agrémentés d'une nouvelle charrette merveilleusement fleurie.

Les jeux pour la fête patronale, le vide grenier, la vente de fleurs pour la Toussaint, la vente de boudin, la collecte de papier contribueront en partie au renouvellement des fleurs pour 2004.

Les membres du comité tiennent à remercier Monsieur le Maire, son conseil, l'employé communal et toutes les personnes ayant participé sous quelques formes que soient.

**Le Bureau**

## RESTAURANT SCOLAIRE

Les ressources du restaurant scolaire proviennent essentiellement de la vente des tickets mais aussi des manifestations.

L'une d'elles : le marché aux fleurs.

M. Pillat horticulteur met à notre disposition quelque 2 500 plants de fleurs et légumes.

Dès 7 H toute l'équipe est présente pour trier, ranger avec une certaine harmonie de belles plantes.

Elle se tient prête à servir et renseigner avec le sourire les visiteurs qui pour l'année 2003 étaient plus d'une centaine.

Des imprimés sont distribués afin de faire votre choix ou de passer une commande.

Nous vous donnons rendez-vous le 8 mai 2004.

Bonne et heureuse année à tous.

**Le Bureau**

## LES ATELIERS DE LA DANSE

Les ateliers de la danse proposent :

- des cours de danse rythmique pour les enfants :
  - de 3 à 6 ans le mercredi de 11 H à 12 H.
  - de 8 à 10 ans le mercredi de 10 H à 11 H.
- Nous proposons également des cours de gymnastique de remise en forme et d'entretien.

Horaires : Jeudi de 10 H à 11 H 15  
et de 20 H à 21 H 15.

Au programme échauffement avec step, musculation, abdos fessiers, bras, assouplissement général et relaxation en final.

Tout ceci se déroule dans la bonne humeur sous la houlette de Jocelyne Schneberger-Bardet à la salle des fêtes de Saint-Genis-sur-Menthon.

L'association et ses membres vous invitent à nous rendre visite bientôt.

Renseignements : tél. 03.85.51.90.73.



## LE COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATION

La manifestation la plus importante du comité est sans nul doute le week-end de la Saint-Barthélémy.

Le samedi débute par la préparation du traditionnel méchoui.

De bonne heure et de bonne humeur une équipe s'affaire autour des moutons. Une cuisson lente mais rigoureuse demande une surveillance de tous les instants.

Une autre équipe féminine s'occupe d'éplucher les légumes, de dresser les tables.

C'est ainsi que le soir quelque deux cents convives sont servis par toute l'équipe du





comité soutenue dans leur tâche par des bénévoles.

Le dimanche, la fête patronale ouverte à tous, offre diverses activités. Concours de pétanque, jeux d'adresse, tombola, tir à la carabine.

Une belle après-midi de détente.

Vous voulez rejoindre l'équipe du comité, notez l'assemblée générale le 14 mai 2004. Vous serez les bienvenus.

Toute l'équipe du comité vous souhaite une bonne et heureuse année.

## SOCIÉTÉ DE PÊCHE L'HAMECON

Cette année 2003, nous avons signé une convention avec la commune de Perrex. Ainsi la société de pêche s'étend maintenant sur trois communes.

Le but de cet accord est de pouvoir assurer un suivi dans la gestion et l'entretien de la rivière jusqu'à la Veyle. Un premier alevinage en gardons et en carpes a eu lieu dans le Menthon du moulin du pont jusqu'à la limite avec la société de pêche de Saint-Jean-sur-Veyle.

Nous comptons sur le soutien des propriétaires riverains et nous les remercions de nous faire confiance.



### Nos dépositaires :

- Saint Cyr : bar tabac le Centre
- Perrex : bar tabac épicerie Jeanne Marie Jeandin
- Replonges : Gamm vert.

### Composition du bureau

- Président : Baritel Lucien  
03.85.36.33.29
- Vice président : Aulen Jean Luc  
03.85.30.50.85
- Trésorier : Béchet André  
03.85.51.91.83
- Trésorier adjoint : Juillard Nicolas  
03.85.30.42.15
- Secrétaire : Baritel Jocelyne.

**Le Bureau**

## DONNEURS DE SANG

Et si vous décidiez aujourd'hui de sauver des vies en donnant votre sang !

L'amicale des donneurs de sang de St-Cyr, St-Genis et Perrex vous souhaite une excellente année 2004.

Elle vous informe des dates des prélèvements à la salle polyvalente de St-Cyr de 9 H à 13 H où l'établissement français du sang et quelques membres de l'amicale seront heureux de vous accueillir :

- lundi 15 mars
- lundi 14 juin
- lundi 27 septembre
- lundi 20 décembre.

Elle remercie toutes les nombreuses personnes qui ont participé à leurs deux randonnées ainsi qu'à leur assemblée générale.

Elle compte sur vous pour donner votre sang.

**PROMIS !  
N'OUBLIEZ PAS  
ET FAITES  
LE PREMIER PAS !**

**Le Président,  
Roger DOUCET  
et toute son équipe.**



## SOU DES ÉCOLES DE ST-CYR / ST-GENIS

Le Sou des Ecoles de St-Cyr-sur-Menthon et St-Genis-sur-Menthon permet de participer au financement de multiples activités dédiées aux enfants, liées au projet pédagogique des enseignants des différentes classes. La trésorerie est alimentée par une subvention des municipalités de St-Cyr et St-Genis, la cotisation des familles, le loto annuel fin janvier et cette année la vente d'une paëlla à emporter se fera dans le courant du mois d'avril (date à confirmer) sur la place de St-Cyr-sur-Menthon.

Nous vous attendons nombreux.

### Composition du bureau

Président : Agapito FERNANDEZ  
Vice-Président : Daniel DEBOURG  
Trésorière : Laurence PELLETIER  
Trésorier adjoint : Philippe MALATIER  
Secrétaire : Agnès BERNARD  
Secrétaire adjoint : Jean-Pierre TORNAS.

## ASSOCIATION VAL DE SAÔNE INTERMÉDIAIRE

VOUS ETES UN PARTICULIER

Et vous avez besoin d'une aide pour :

**Entretien d'intérieur, lessivage,  
Décapage, Peinture etc...  
Entretien du jardin,  
Pelouses, Haies, Bêchage,  
Plantation, etc...**

Association  
Val de Saône Intermédiaire  
2 ADRESSES  
ET 2 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE  
204, route de Pont-de-Veyle  
01750 REPLONGES  
Tél. : 03.85.31.08.12  
6, Grande Rue  
01340 MONTREVEL-en-BRESSE  
Tél. : 04.74.47.42.39

*Association loi 1901*

*50 % du montant total sera déductible  
de vos impôts sur le revenu*

*Nous acceptons les chèques emploi domicile*

## ADAPA ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE L'AIN

Depuis 1959, l'ADAPA propose à toutes personnes momentanément en difficulté des services d'aide à la vie quotidienne ;

Plus de 800 professionnels s'efforcent de vous faciliter la vie au quotidien sur l'ensemble du département.

**Selon votre lieu de résidence, nous vous proposons :**

- service d'aides à domicile
- service de soins à domicile
- service de portage de repas
- service d'auxiliaire de vie pour personnes handicapées.
- service mandataire d'employées de maison
- service de petits travaux (bricolage, jardinage).

**En collaboration avec différents partenaires :**

- Accueil familial pour personnes âgées,
- Accompagnement de fin de vie
- Aide aux familles.

- Agrément qualité
- Dégrèvement d'impôts
- Conventions avec les caisses de retraite et le conseil général pour l'allocation personnalisée d'autonomie.

**La responsable vous reçoit sur rendez-vous  
ou se déplace à votre domicile.**

**N'hésitez pas à la contacter :**

**Annie JACQUET**

Centre médico-social - Grande Rue  
01380 BÂGÉ-LE-CHÂTEL

Téléphone : 03.85.30.46.29

Télécopie : 03.85.30.20.85

**Permanences :**

- au bureau, le mardi de 10 H à 12 H
- St-Laurent-sur-Saône, Mairie,  
le jeudi de 13 H 30 à 15 H
- Pont-de-Veyle



Des informations sur vos droits accessibles en permanence.

Dans l'objectif de renforcer l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, la CAF de l'Ain met à votre disposition deux services accessibles en permanence permettant d'obtenir des informations générales mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers allocataires.

**TELEPHONE 0 800 25 01 10 (0,118 € TTC par mn)**

■ 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations  
pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement du courrier, demande d'une attestation de paiement).

■ du lundi au vendredi de 9 H à 11 H 30 et de 13 H à 16 H sauf mardi matin

pour contacter le technicien conseil assurant le traitement de votre dossier, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

**INTERNET [www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)**

■ pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale

■ pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier

■ pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile

■ pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir du numéro allocataire et du code confidentiel communiqués par votre CAF.



# Renseignements pratiques

## HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8 H à 12 H  
Mercredi de 8 H à 12 H  
Vendredi de 13 H 30 à 17 H

Téléphone : 03.85.51.91.19

Télécopie : 03.85.51.98.48

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES

### Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un examen (scolaire - permis de conduire) ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Ce recensement permet également à l'NSEE d'adresser la liste des jeunes à inscrire d'office sur la liste électorale de la commune.

## ADRESSES UTILES

- **Préfecture de l'Ain**  
04.74.32.30.30
- **Trésorerie de Pont-de-Veyle**  
03.85.23.95.90
- **Service des impôts directs**  
Place Pierre Casimir Ordinaire  
01750 St-Laurent-sur-Saône  
03.85.39.96.00
- **Service du cadastre**  
12, rue Charles Tardy  
01012 Bourg-en-Bresse  
04.74.32.71.39
- **Centre Médico-Social**  
32 Grande Rue 01290 Pont-de-Veyle  
03.85.36.23.42  
**Assistants sociaux**  
M<sup>me</sup> Bernatets Claudette  
et M<sup>me</sup> Chatot Aurélie.
- **Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**
  - Serveur vocal ALLOCAF 0891 671 672 (0.23 € TTC la minute)
  - Internet [www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)
  - Minitel 3615 CAF (de 0.035 à 0.129 € TTC la minute)

## TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

AU 01 JANVIER 2004 - CAUTION : 155 €

### ■ ASSOCIATIONS LOCALES/ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ST GENIS/ST CYR

- Manifestation à but non lucratif : ..... 25 €
  - cuisine : ..... 18 €
- Manifestation à but lucratif : ..... 48 €
  - cuisine : ..... 33 €

NB : Salle sud : Gratuit

### ■ ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

- Manifestation à but lucratif :  
*idem particuliers hors commune*

### ■ PERSONNE PRIVÉE

- **de la commune**
  - Grande salle/cuisine ..... 1<sup>er</sup> jour : ..... 130 €  
2<sup>e</sup> jour : ..... 70 €
  - Salle sud/cuisine : ..... 60 €
  - Cantine scolaire : ..... 60 €
- **extérieure**
  - Grande salle/cuisine ..... 1<sup>er</sup> jour : ..... 240 €  
2<sup>e</sup> jour : ..... 100 €
  - Salle sud/cuisine : ..... 80 €
  - Cantine scolaire : ..... 80 €

### ■ AUTRES MANIFESTATIONS

- Réveillon (traiteur) : ..... 340 €
- Vin d'honneur (demi-journée)
  - commune : ..... 48 €
  - extérieur : ..... 71 €
- Utilisation régulière (cours divers gym - lutte, musique etc...) : ..... 1,80 € de l'heure

### ■ ASSOCIATION ORGANISANT UNE MANIFESTATION A BUT LUCRATIF OU NON LUCRATIF AUTRE QU'UNE RÉUNION ET PERSONNE PRIVÉE (Commune et extérieure)

Electricité : Consommation électrique facturée en supplément sur la base de 0,17 EURO le KVA/H.

### ■ LOCATION SONO / CAUTION : 80 €

- Associations locales/Associations ST GENIS/ST CYR : ..... 17 €
- Associations extérieures et personne privée : ..... 24 €

### ■ LOCATION PODIUM

#### DANS la salle polyvalente :

- Associations locales/Associations ST GENIS/ST CYR : ..... 17 €
- Associations extérieures et personne privée : ..... 24 €

#### HORS salle polyvalente :

- Associations et personne privée : ..... 46 €

### ■ LOCATION VAISSELLE

- Associations locales/Associations ST GENIS/ST CYR : ..... GRATUIT
- Associations ext. et pers. privée : ..... 0,04 € l'unité



## Naissance



BEITZ Lilou, Emma, Thalys	née le 28 octobre
BETEND Vanessa, Léa, Bérénice	née le 1 <sup>er</sup> avril
BOUCHARD Elena, Eva	née le 9 octobre
GREFFET - STIZI Pascale, Aurélie, Fabienne	née le 21 avril
HENNOCQ Damien	né le 26 juillet
MEIRELES Matéo	né le 10 juillet
PELUS Fanny	née le 8 août



## Mariage

M. AULEN David et M<sup>lle</sup> CHARTRE Audrey le 23 Août

## Décès



M <sup>me</sup> BRANCHY Aimée épouse DUCLOS	le 19 février
M. DUCLOS François, Claude	le 17 mars





# Calendrier des fêtes 2004

## JANVIER

- 4 : Vœux du Maire
- 10 : Galette des rois Comité des Fêtes et d'Animation
- 18 : Assemblée générale de l'Hameçon à Perrex
- 25 : du Sou des Ecoles Intercommunal à St-Cyr
- 30 : Assemblée générale de l'office de tourisme cantonal
- 31 : Concours de tarot du comité des Fêtes et d'Animation

## FÉVRIER

- 8 : Repas Comité paroissial
- 15 : Assemblée générale des Anciens Combattants
- 28 : Assemblée générale des Donneurs de Sang à St-Cyr

## MARS

- 6 : Repas de la société de Chasse
- 6 : Repas Société de football (à St-Cyr)
- 7 : Loto du foyer socio éducatif du collège Georges Sand Pont-de-Veyle
- 13 : Journée rivière propre société de pêche l'Hameçon (St-Cyr)
- 19 : Défilé Anciens Combattants
- 20 : Carnaval du comité des Fêtes et d'Animation
- 20 et 21 : Week-end spécial truites société de Pêche "L'Hameçon" (St-Cyr)
- 21 : Assemblée générale du comité de fleurissement

## AVRIL

- 3 : Buffet campagnard FNACA (à St-Cyr)
- 17 : Loto de la société de football (à St-Cyr)
- 17 : Repas comité de jumelage (à Laiz)
- 24 : Concours de belote du Club du 3ème Age

## MAI

- 8 : Commémoration de la Victoire 1945
- 8 : Marché aux fleurs Cantine Scolaire
- 14 : Assemblée générale du comité des Fêtes et d'Animation
- 16 : Randonnée pédestre (à Perrex) Donneurs de Sang
- 16 : Portes ouvertes Les Crinières du Sud
- 29 et 30 : Tournoi de football (à St-Cyr)



# Calendrier des fêtes 2004

## JUIN

- 13 : Assemblée générale du foot (à St-Cyr)
- 20 : Concours de pêche (à St-Cyr) société de Pêche " L'Hameçon "
- 29 : Représentation théâtrale Ecole de St-Genis

## JUILLET

- 17 : Repas champêtre société de Pêche l'Hameçon (à St-Cyr)

## AOÛT

- 14 : Concours de pétanque du foot (à St-Cyr)
- 21 : Concours de pêche l'Hameçon (à St-Cyr)
- 21 : Fête patronale - Méchoui
- 22 : Fête patronale

## SEPTEMBRE

- 3 : Assemblée générale - Cantine scolaire St-Genis
- 4 : Assemblée générale Les Crinières du Sud
- 25 : Animation Donneurs de Sang (à St-Genis)

## OCTOBRE

- 30 : Marché aux fleurs Comité de fleurissement

## NOVEMBRE

- 11 : Commémoration de l'Armistice 1918
- 13 : Soirée détente comité des Fêtes et d'Animation
- 20 : Pot au feu Club du 3ème Age
- 20 : Journée Beaujolais cantine scolaire
- 27 : Vente de boudin comité de fleurissement

## DÉCEMBRE

- 4 : Téléthon (à St-Cyr)
- 5 : Assemblée générale FNACA
- 16 : Soirée sou des écoles (à St-Cyr)
- 18 : Colis de Noël des personnes âgées.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du canton de PONT-de-VEYLE

La communauté de communes développe le partenariat dans le sport, la culture et les loisirs.

## LOISIRS, JEUNESSE SPORTS et CULTURE

Pour les jeunes de SAINT GENIS  
c'est :

le choix du loisir

la découverte  
d'activités nouvelles

Unir les moyens pour réussir



Elle souscrit au contrat temps libre  
proposé par la CAF,  
elle rend accessible à toutes les familles  
des loisirs inédits  
sur des thèmes de découverte,  
de sports libres ou encadrés.



Elle soutient par une participation forfaitaire  
après examen en commission des actions  
de loisirs encadrés  
pour ados et pré-adolescents  
en dehors du temps scolaire.



Elle attribue des subventions  
aux associations  
qui ont des projets affirmés  
pour les jeunes de 6 à 16 ans.



CONTACT :

Sébastien LABRY  
03 85 31 86 43



Journée  
inauguration du vestiaire  
21 JUIN 2003